



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	31	14	4

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 29 juin 2017

**OBJET : 37-2 - JEUNESSE -
PREVENTION DE LA DELINQUANCE
- FONDS INTERMINISTERIEL -
PERCEPTION D'UNE SUBVENTION DE
L'ETAT POUR L'ACCUEIL DES TIGISTES
- AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

176147

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 6 JUIL. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 6 JUIL. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Le jeudi 29 juin 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/06/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Jacqueline DOR à Mme Françoise THOMEL
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Henri CHIALVA
M. Michel GASTALDI à Mme Marguerite BLAZY
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Carine CURTET à Mme Cléa PUGNAIRE
M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Sophie NASICA
M. Hassan EL JAZOULI à M. Yves DAHAN
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Tanguy CORNEC à M. Lionel TIVOLI
M. Marc GERIOS à M. Louis LO FARO

Absents : M. Marc FOSSOUD, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme BORCHIO-FONTIMP Alexandra, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

37-2 - JEUNESSE - PREVENTION DE LA DELINQUANCE - FONDS INTERMINISTERIEL - PERCEPTION D'UNE SUBVENTION DE L'ETAT POUR L'ACCUEIL DES TIGISTES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Par délibération en date du 17 juin 2016, la Commune a validé la reconduction des conventions avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Grasse et la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour l'accueil des tigestes au sein des services municipaux.

Institué par la loi n°83-466 du 10 juin 1983 complétant certaines dispositions du Code Pénal et du Code de Procédure Pénale, le Travail d'Intérêt Général (T.I.G.) est par définition un travail non rémunéré réalisé par une personne condamnée, majeure ou mineure. Il peut être prononcé pour des délits punis d'une peine d'emprisonnement et pour certaines contraventions de cinquième classe, mais également en cas de prononcé d'une peine d'emprisonnement avec sursis. Il est alors appelé sursis- tig.

Chaque année, la Commune s'investit dans cette démarche de réinsertion sociale en répondant favorablement aux demandes de placements des services de l'Etat, permettant ainsi que soient réalisées environ 2 000 heures de TIG au sein des services municipaux.

Une participation financière de l'Etat étant possible via le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (F.I.P.D), les services de l'Etat ont décidé d'attribuer à la Commune 1 500,00 euros pour la prise en charge des tigestes.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

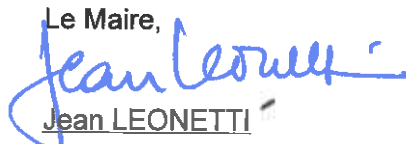
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et percevoir les subventions auxquelles la commune peut prétendre auprès de l'Etat d'un montant de 1 500,00€ ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une éventuelle convention entre les services de l'Etat et la commune d'Antibes Juan-les-Pins, si cela s'avère nécessaire.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.37-2 - JEUNESSE - PREVENTION DE LA DELINQUANCE - FONDS INTERMINISTERIEL - PERCEPTION D'UNE SUBVENTION DE L'ETAT POUR L'ACCUEIL DES TIGISTES - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 06/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 06/07/2017

Numéro de l'acte : DCM1761-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170629-DCM1761-17-DE

Date de décision : 29/06/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions